

# Vers la fin des repas préparés au lycée Victor Hugo pour la cantine

Le conseil municipal de Démouville s'est réuni lundi 4 décembre. Plusieurs changements de cap sont à prévoir, notamment pour les repas de la cantine.

Lors du conseil municipal du 4 décembre, les élus ont décidé d'ores et déjà de dénoncer pour la prochaine rentrée de septembre le contrat de restauration scolaire passé avec la Région qui depuis septembre fournit aux écoles de Démouville les repas préparés au lycée Victor-Hugo de Caen.

## Des réclamations de la part des parents

**"Nous avons de multiples réclamations de la part des parents, et il apparaît que les menus sont davantage adaptés à des lycéens qu'à des 6-10 ans, ce qui entraîne du gaspillage alimentaire et un danger pour la santé des enfants",** détaille Cédric Cassigneul. **"Nous sommes contraints d'acheter des produits pour compléter et améliorer les menus, pour un coût de près de 150 000€ pour l'année, ce qui ne peut pas durer".**

Le maire-adjoint Christophe Chapperon a renchéri. **"La loi Égalim n'est même pas respectée, il manque parfois l'entrée ou le fromage".**

## Faire travailler les commerces locaux

Les élus ont décidé de créer une "commission menu" avec la participation des parents. Le nécessaire sera fait pour reprendre la confection des repas sur place à la rentrée prochaine. **"Nous voulons aussi faire travailler les commerces locaux",** a poursuivi le maire.

## Les autres points votés au conseil

- Un avenant a été signé afin de prolonger d'un an la convention pour le Relais Petite Enfance avec l'ADMR pour un budget de 11 830,97€
- Un audit énergétique va être réalisé au centre de loisirs dans la perspective du remplacement de la chaudière.

- Le club de foot Vital ACDC va bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 1 050€ dont 400€ de participation au remplacement de matériel informatique volé, 250€ pour un filet de but vandalisé et 400€ pour boucler le budget annuel. Par ailleurs, l'association Loisirs de l'esprit obtient une subvention exceptionnelle de 500€ pour faire face à ses difficultés financières suite à une diminution de la moitié de ses adhérents. Cette décision a fait réagir la conseillère d'opposition Maryse Zuiani qui trouve le procédé trop facile.
- Par décision des élus, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui s'élève entre 300 et 800€ par bénéficiaire, inversement proportionnelle au salaire, sera versée en janvier 2024 aux agents et employés de la Ville, **"ce qui entraîne un coût d'environ 21 000€ pour la commune"**, a précisé le maire, **"mais c'est un choix !"**



Les repas de la cantine seront à nouveau faits sur place à la rentrée scolaire prochaine. Liberté